



Pour des raisons techniques, le site internet de la commune est indisponible. Nous vous prions de nous en excuser.

LE MOT DU MAIRE

Après un printemps très pluvieux, l'été a été propice à la réalisation de travaux.

L'association foncière a entrepris la réfection de nombreux chemins aménagés à la fin des années soixante lors du remembrement. Au-delà de l'usage agricole, les promeneurs nous ont fait part de leur satisfaction. Toutefois, ces chemins sont interdits à la pratique de loisirs mécaniques (motos et quads).

La forêt communale, fortement pourvoyeuse de recettes budgétaires, a aussi bénéficié de travaux de desserte par la création de deux routes forestières, l'une sur le Montsevely, l'autre sur le Mont Authier, et par l'amélioration de pistes de débarquement qui avaient de profondes ornières. Cet investissement qui a bénéficié des subventions de l'Europe et de l'Etat, va contribuer à réduire les coûts de débardage des bois.

La Grande Rue, la rue de la Gare et la rue des Creux appartenant au Département du Jura ont subi un lifting avec une mise à neuf de leur revêtement et de la signalétique.

Les travaux sur les squares se poursuivent. La place de la Sourde et le square du village du bas sont équipés de nouveaux jeux pour enfant. Plus attractifs, ces espaces publics étaient plus vivants durant l'été.

Côté services, ça bouge aussi.

Le bureau de tabac a changé de propriétaire. Le « marché de Mimi » étoffe son offre de services à la population d'Andelot et des communes alentours.

La commune ayant livré au SDIS une plateforme aménagée dans la zone artisanale de la gare, les travaux de construction du nouveau centre d'incendie et de secours qui couvre 13 communes en premier appel, vont démarrer courant septembre pour s'achever au plus tard en juin 2017.

Les services scolaires et périscolaires gérés par le SIVOS de l'Angillon sont adaptés d'une année sur l'autre pour rendre les meilleurs services possibles en qualité tout en maîtrisant leur coût. Cette rentrée, après le succès des ateliers thématiques du jeudi après-midi qui ont accueilli plus de quatre-vingts enfants, une organisation nouvelle sera proposée pour limiter les groupes à dix, taille requise pour faire des animations de qualité. Deux cycles de 16 semaines seront proposés aux petits puis aux grands. Il débiteront le jeudi 6 octobre par des ateliers consacrés aux petits. Ce choix a été fait pour tenir compte de leur fatigue en fin d'année scolaire. Toutes les informations nécessaires aux inscriptions seront distribuées aux parents dans le courant du mois de septembre. En parallèle de ces ateliers, une garderie fonctionnera le jeudi de 16 h à 18 h.

En septembre, c'est aussi la rentrée pour les associations et les activités municipales. Un additif à ce Tambour présente les modalités d'inscription à la gym volontaire, à l'AOC, à la Lyre andelotienne, à la bibliothèque et au club informatique.

Enfin, cherchant à renouveler les animations de la fête d'Andelot, cette année la commune vous propose un concert samedi 17 à partir de 19 h. Le programme de cette soirée est présenté en dernière page. Venez nombreux.

Bonne rentrée à toutes et tous.

Rémi CHAMBAUD, maire

DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	1
Affouage 2016-2017	2
Adaptation de la desserte forestière	2
OPAH - 5 ^e année	3
Economie d'énergie pour tous	3
Projet de centre d'incendie et de secours - les travaux sont partis !	3
Création d'une aire de jeu pour enfants	3
Fleurissement des espaces publics communaux	3
Déchetterie de la communauté de commune	4
L'association foncière refait ses chemins	4
Dépôt communal	4
Les services du SIVOS	5
Rentrée scolaire 2016-2017	5
Appel à bénévoles	5
Une partie de la voirie départementales est refaite dans le village	5
Mairie	6
Agence postale	6
Pour contacter la mairie ..	6
Fête du village - le programme	6
Carte avantages jeunes 2016-2017	6
Vie des entreprises : le marché de Mimi	6



AFFOUAGE 2016-2017

L'affouage est une possibilité et non une obligation (article L145-1 du Code forestier). La liste des affouagistes (rôle) est arrêtée annuellement par le Conseil municipal.

Bénéficiaires : l'affouage est partagé par feu pour la satisfaction de besoins domestiques. Sont admis, les personnes possédant ou occupant un logement fixe et réel dans la commune au moment du rôle.

Taxe d'affouage : l'affouagiste acquitte une taxe qui est la même pour tous. Elle comprend : les frais de garderie sur la valeur des produits délivrés, les frais de délivrance...

Responsabilité : à partir de la remise de son lot, l'affouagiste en est le gardien. Il est responsable de tout dommage qu'un arbre de son lot pourrait causer à autrui. Il est civilement responsable de ses fautes éventuelles lors de l'exploitation.

La commune propose aux affouagistes de **l'affouage sur pied** (petits bois et houppiers) pour une portion de 25 stères maximum.

Le montant de la taxe sera de l'ordre de 50 à 100 € suivant le nombre d'affouagistes. En 2015, elle était de 50 €.

Inscription en mairie avant le 30 septembre 2016

Une réunion d'information se tiendra en novembre pour faire le partage.

Le délai d'exploitation est fixé **au 15 avril 2017**. Passé ce délai, l'affouagiste sera déchu de sa portion.

REVENDEUR SON AFFOUAGE EST STRICTEMENT INTERDIT !

ADAPTATION DE LA DESSERTE FORESTIERE

Dans le budget de la forêt 2016, la commune a programmé :

- l'aménagement de nouvelles routes forestières, de places de dépôt et de retournement permettant aux grumiers d'accéder sur le Montsevely, aux parcelles 6 et 43 depuis la route départementale 65, et sur le Mont Authier, aux parcelles 11, 14, 19, 20, 23, 24 et 27. Une route forestière est conçue pour permettre aux grumiers et autres camions de bois de monter dans le massif forestier pour effectuer leur chargement. La création des routes forestières du Montsevely et du Mont Authier raccourcit les distances de débardage des arbres récoltés et ainsi réduit les coûts d'exploitation.
- l'empierrement des pistes forestières desservant les parcelles 7, 8 et 10. Une piste forestière rend accessible les parcelles forestières aux engins de débardage en réduisant la création d'ornières notamment sur sol marneux.

Ces travaux estimés à 88 000 € coûteront après consultation des entreprises 50 000 €. La commune bénéficiera de subventions de l'Etat et de l'Europe s'élevant à 40% du coût des travaux.



Route forestière du Montsevely avec sa place de dépôt et de retournement.



Route forestière du Mont Authier avec sa place de retournement et de dépôt.



Pistes forestières desservant les parcelles 7, 8 et 10.

Action réalisée avec le concours financier de :





Champagneole
Porte du
Haut-Jura
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Prolongation pour une 5^e année

Que vous soyez propriétaire occupant votre logement ou louant un logement, vous pouvez bénéficier pour la cinquième année consécutive de subventions à l'amélioration de l'habitat.

Renseignements :



Faire à côté de villes durablement habitables,
des campagnes durablement habitées

Maison de l'Habitat

32 Rue Rouget de Lisle
39000 LONS-LE-SAUNIER

contact@jurahabitat.fr

Tél. : 03.84.86.19.10



Economie d'énergie pour tous
- Savez-vous que vous pouvez
isoler vos combles pour 1 €

Sous réserve d'éligibilité, de validation d'accès au chantier et de transmission des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier.

Cet offre est valable jusqu'au 30 septembre 2016.

Renseignements :

- www.renover-en-France.fr
- 0 805 620 670 (service et appel gratuits)

PROJET DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS - LES TRAVAUX SONT PARTIS!

Pour l'implantation du nouveau centre d'incendie et de secours, la commune a cédé un terrain aménagé au syndicat départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Jura à l'euro symbolique. Les travaux d'aménagement de la plateforme ont été réalisés durant l'été.



La construction du nouveau centre d'incendie et de secours débutera en septembre.

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Les aménagements des squares de la commune se poursuivent.

Au printemps, le square du village du bas a fait l'objet de divers travaux. Après décapage par l'entreprise TONNAIRE, la fontaine a été remise en eau. Les lisses en bois montrant des signes de fatigue ont été remplacées par une haie arbustive. Un terrain de boule a été aménagé et une balançoire sera implantée avant la fin de l'été.

Place de la Sourde, une aire de jeux a été créée avec l'implantation de nouveaux équipements qui sont très appréciés par les enfants de la commune.

Square du 19 mars 1962, Basile BUSI a procédé à la réfection des poteaux en pierre de taille.



FLEURISSEMENT DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Dès les beaux jours, bénévoles et employés communaux procèdent au fleurissement des espaces publics (place de la mairie, squares...) de la commune. Cette année, Josette DEBOIS et Monique LAFORET ont donné de leur temps pour participer aux plantations des fleurs avec Cyrille BURLET et Éric BASSARD. Le Conseil municipal les en remercie très sincèrement.





DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

La déchetterie est équipée pour recevoir les déchets des particuliers comme des entreprises à l'exception des déchets toxiques.

DÉCHETS POUVANT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DÉCHETTERIE : polystyrène expansé, gros cartons, gros plastiques, ferrailles, électroménager, matelas, bois, meubles, vêtements, chaussures, peinture, papier peints, vernis, solvants, huiles de cuisine usagées, huiles de vidange, ampoules, néons, batteries, pneus et gravats.

Grâce à cet équipement intercommunal, à un quart d'heure de voiture d'Andelot, tous les déchets qui ne sont pas admis à la décharge communale sont recyclés pour retrouver un nouvel usage.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Localisation : 437 chemin du Mont-Rivel - Champagnole

Téléphone : 03.84.52.42.70

Information : www.letri.com/sydom-dechetteries/champagnole/



L'ASSOCIATION FONCIÈRE REFAIT SES CHEMINS

Créée à la fin des années soixante lors du remembrement, l'association foncière a porté la réalisation des chemins et des ouvrages permettant de desservir l'ensemble du parcellaire agricole remembré. Elle en a la charge d'entretien.



Après un demi-siècle d'utilisation et avec l'évolution du matériel agricole devenant de plus en plus lourd, il était nécessaire d'engager des travaux de réfection de la desserte.



En 2016, l'association foncière a engagé une première tranche de travaux sur les principaux chemins : chemin des Tèpes, chemin de la forêt, chemin du Clos, chemin de la Nue, chemin des marais, chemin des canards, chemin de la Cote et chemin du Fenys.

Leur accès est réglementé ; le bureau de l'association foncière limitant les circulations pour éviter leur dégradation.

DÉPÔT COMMUNAL

La décharge communale de classe 3 a été créée par arrêté municipal du 12 octobre 1999. Destinée aux seuls habitants d'Andelot, elle autorise uniquement :

- les matériaux inertes de déblais ou de démolition (pierre et terre),
- les végétaux (tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbres).

Si ces consignes ne sont pas respectées, nous nous exposons à une fermeture de ce site.

Sont formellement interdits : les ordures ménagères, les appareils ménagers, les meubles, les matelas, les cycles, les papiers, le verre, les pneus, les produits de vidange, les emballages agricoles, les ferrailles... **La déchetterie de Champagnole accepte tous ces produits qui seront recyclés.**

Le personnel municipal ne pouvant répondre aux sollicitations indivi-

duelles d'ouverture de plus en plus nombreuses, les horaires d'ouverture de la décharge sont modifiés.

A partir du mois de septembre, la décharge est ouverte :

- les samedis de 9 h à 11 h suivant le calendrier distribué en début d'année,
- les lundis et mercredis de 13 h30 à 16 h 30.

Elle fermera pour la période hivernale le samedi 14 novembre 2016.



Lorsque la décharge est fermée, merci aux andelotiens d'attendre son jour d'ouverture sans déposer leurs déchets en forêt. Cet acte d'incivisme est répréhensible par la loi.



RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Pour la rentrée 2016, les horaires scolaires sont inchangés.

Horaires de l'école		
Lundi	Matin	8 h 45 - 11 h 45
	Après-midi	13 h 45 - 16 h 00
Mardi	Matin	8 h 45 - 11 h 45
	Après-midi	13 h 45 - 16 h 00
Mercredi	Matin	8 h 45 - 11 h 45
Jeudi	Matin	8 h 45 - 11 h 45
	Après-midi	13 h 45 - 16 h 00
Vendredi	Matin	8 h 45 - 11 h 45
	Après-midi	13 h 45 - 16 h 00

En application de la réforme sur l'organisation du temps scolaire, le SIVOS

poursuit son projet éducatif territorial qui organise les services périscolaires et propose des ateliers thématiques les jeudis après l'école pendant une heure et demie.

Ces activités autour de la lecture, du théâtre, de la créativité manuelle, de la cuisine, du jardinage... seront assurées par les personnels du SIVOS titulaires d'un BAFA et des bénévoles que nous remercions très sincèrement pour leur engagement.

Le SIVOS de l'Angillon poursuit sa volonté d'offrir aux enfants et aux parents des communes de son périmètre des services diversifiés, adaptés et de qualité.

LES SERVICES DU SIVOS

Durant les périodes scolaires :

- **Garderie du matin** : du lundi au vendredi de 7 h 15 à 8 h 45.
- **Garderie du midi** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11 h 45 à 13 h 45 avec un service de repas.
- **Garderie du soir** : les lundis, mardis et jeudis de 16 h à 18 h.
- **Activités périscolaires** : les jeudis de 16 h à 17 h 30. Elles débuteront début octobre.

Renseignements en mairie ou auprès de la Directrice de l'école.

APPEL A BENEVOLES

Le SIVOS fait appel à des bénévoles, notamment chez les parents d'élèves, pour participer aux activités périscolaires sur diverses thématiques. Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de la mairie.

UNE PARTIE DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE EST REFAITE DANS LE VILLAGE

Au début de l'été, dès la fin de la période pluvieuse, les services de la voirie départementale ont préparé les travaux

de réfection d'une partie des rues du village lui appartenant. La rue de la gare, la rue des Creux et la grande rue ont maintenant un revêtement neuf suite à l'intervention de l'entreprise retenue par le Département du Jura dans le cadre d'un marché public. Ensuite, les services du département ont remis en peinture la signalisation horizontale : passages pour piétons, stop, céder le passage...

La chaussée des rues Pasteur et de Lattre de Tassigny devrait être refaite en 2017.

Le Conseil municipal, au nom de la population du village remercie le conseil départemental pour sa décision de programmer des travaux routiers sur la commune d'Andelot.



jura
LE DÉPARTEMENT

MAIRIE

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 11 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 heures.

Pour rencontrer le maire et les adjoints, prenez rendez-vous au secrétariat de la mairie.

AGENCE POSTALE

L'Agence postale est ouverte 18 heures par semaine du lundi au samedi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Pour contacter la mairie

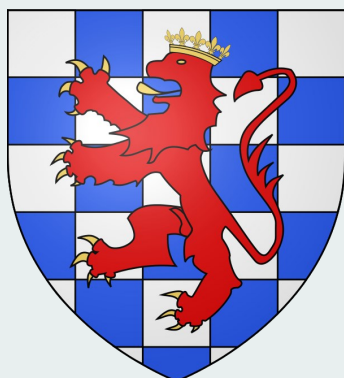
6 rue des Chênes
39110 ANDELOT-EN-MONTAGNE

Téléphone : 03.84.51.41.94

Télécopie : 03.84.51.41.94

Messagerie :

mairie.andelotenmontagne@wanadoo.fr



FÊTE DU VILLAGE - LE PROGRAMME

La fête du village se tiendra le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016.

Programme :

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

- Fête foraine
- **A partir de 19 heures**, concert gratuit sur la place de la mairie avec les NIGLO BAXTALO (chanson swing), ZAMA (Jazz manouche) et les MOUSTACHUX (chanson française).
Buvette et restauration seront disponibles sur place.



Niglo Baxtalo

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

- **11 h 30** : concert apéritif de l'Echo des campagnes offert par la commune dans la cour de l'école.
- Fête foraine avec une buvette jusqu'à 19 h.

LUNDI 19 SEPTEMBRE

- **Lundi** : concours de boules lyonnaises - Challenge de la commune.



Zama

CARTE AVANTAGES JEUNES 2016-2017

La carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes dans le Jura, en Franche-Comté et en Suisse, dans le Jura bernois.

Elle s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans. Il n'y a pas de minimum d'âge.

Au prix de 6 €, comme la commune prend en charge 50 % de son montant, elle ne vous coûtera que 3 €.

La carte avantages jeunes 2016-2017 sera disponible au secrétariat de la mairie en septembre. Pensez à la réserver dès maintenant.

Information : <http://www.jeunes-fc.com/>



VIE DES ENTREPRISES : LE MARCHÉ DE MIMI

Myriam et Hervé BON, originaires de Genlis en Côte d'Or, se sont installés courant juin à Andelot pour reprendre le bureau de tabac de Sabine DOLE. Ils créent « le marché de Mimi » qui propose : presse, Française des jeux, épicerie, pain, pâtisserie, formule petit-déjeuner et sandwiches. Nous leur souhaitons une bonne installation et une activité prospère.

Ouverture :

- les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis de 6 h à 13 h 45 et de 15 h à 19 h 45.
- Les jeudis de 6 h à 13 h 45 et les dimanches de 7 h à 12 h 30.

